FF TENNIS DE TABLE | LIGUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CIRCULAIRE SELECTION FRANCE JEUNES

MISE A JOUR : 31/08/2026

Depuis plusieurs saisons, les modalités de sélection aux championnats de France jeunes sont modifiées.

Les épreuves de simples comportent dans chaque catégorie **soixante-quatre joueurs** (garçons et filles) qualifiés de la manière suivante :
1) tout joueur classé dans les 30 meilleurs mondiaux en juniors au 1er août précédant le championnat de France ou au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, soit mars 2026 ;
2) 5 joueurs des départements ou territoires d'Outremer ;
3) les **8 meilleurs joueurs de la catégorie des championnats de France** et **les 2 meilleurs joueurs de la catégorie d'âge inférieure** aux points classement mensuel au mois déterminé par la commission sportive fédérale et publié sur le calendrier national, soit mars 2027
4) 4 joueurs désignés par la direction technique nationale ;
5) 2 joueurs par ligue métropolitaine sélectionnés à partir d'une épreuve régionale qualificative ou désignés par chaque ligue ;
6) complétés à partir du classement aux points du tableau correspondant du critérium fédéral à condition d'avoir participé à au moins un tour au niveau national 1 ; si plusieurs joueurs sont ex-aequo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé ;
7) complétés à partir du classement aux points de nationale 2 des joueurs de la catégorie d'âge du critérium fédéral de chaque zone en tenant compte uniquement des points attribués dans le tableau d'âge et dans les tableaux d'âge supérieurs. Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé. Le nombre de joueurs par zone est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la zone.
8) complétés à partir du classement aux points de régionale des joueurs de la catégorie d'âge du critérium fédéral de chaque ligue en tenant compte uniquement des points attribués dans le tableau d'âge et dans les tableaux d'âge supérieurs. Si plusieurs joueurs sont ex-æquo, la priorité est donnée au meilleur joueur classé d'après le dernier classement national officiel diffusé. Si l'égalité persiste, un tirage au sort est réalisé. Le nombre de joueurs par ligue est fixé par la commission sportive fédérale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la ligue.
Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 4) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur désigné par la direction technique nationale.
Dans le cas où le nombre de joueurs qualifiés au titre du 2) est inférieur à cinq la ou les places vacantes sont laissée(s) à la disposition de la commission sportive fédérale
Lorsqu'un joueur qualifié au titre du 3) et du 5) décline sa sélection, il est remplacé par un autre joueur qualifié au titre du 6).

Afin de décerner les **deux places pour la ligue Provence Alpes Côte d'Azur** et sur proposition de l'Équipe Technique Régionale, la commission sportive a acté les critères suivants :

La première place qualificative sera attribuée lors d'une compétition régionale jeunes sur sélection : **le top régional jeunes**. Toutes les catégories seront donc présentes (-11 ans, -13 ans, -15 ans et -19 ans).
La qualification aux championnats de France du vainqueur est soumise à la participation effective d'au moins 50% des joueurs sélectionnés dans la liste initiale pour les catégories messieurs.
Cette compétition se déroulera le 14 février 2027 à Fos sur Mer.

La deuxième place qualificative sera attribuée par l'ETR en tenant compte des résultats et de l'investissement sur l'ensemble de la saison, à l'issue du dernier tour du critérium fédéral :
Les critères retenus sont dans l'ordre :
- Participation et résultats au critérium fédéral
- Participation et résultat lors du top régional,
- Participation et résultat dans le cas d'une sélection en équipe de ligue (U11 et U13 concernés)
- Participation et investissement lors des actions régionales
- Participation et résultat lors du Grand Prix Jeunes.
- Progression au classement

Toute personne n'ayant pas participé au TOP 8 et ayant décliné des sélections régionales (stages ou compétitions) *sans l'accord de l'ETR*, ne pourra prétendre à la deuxième place qualificative.